



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

dédoublément de classes dans les réseaux d'éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 781

Texte de la question

## DÉDOUBLEMENTS DE CLASSES DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Becht, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

**M. Olivier Becht.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, afin de combattre la difficulté scolaire, le Gouvernement a décidé de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire, en réduisant les effectifs par le dédoublement des classes de CP et, à la rentrée 2018, des classes de CE1 dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et d'éducation prioritaire renforcée, dits « REP + ».

Je veux saluer ici cette mesure car elle produira à mon sens des résultats positifs, qui ne tarderont pas à se voir, notamment quant aux progrès des enfants en lecture et en écriture.

**M. Fabien Di Filippo.** Encore un bébé Macron !

**M. Olivier Becht.** Toutefois, sur le plan matériel, ces dédoublements de classes entraînent des conséquences pour les communes. Ainsi, par exemple, la ville de Mulhouse, dont 86 % des écoles se situent en REP +, a dû investir 1,2 million d'euros en 2017 et probablement pas loin d'1 million en 2018 pour réaménager les classes, sans compter les conséquences pour l'agglomération, qui doit trouver d'autres locaux pour les activités périscolaires.

Par ailleurs, pour dégager des postes d'enseignants en REP, on assiste, dans des villages alentours, à des regroupements de classes, notamment des sections de maternelle avec des CP, qui laissent dubitatifs quant à la qualité des enseignements prodigués dans ces conditions.

Monsieur le ministre, j'ai ainsi deux questions. Que compte faire le Gouvernement pour aider les communes à assumer le coût matériel de ces dédoublements de classes, sans prendre sur les crédits déjà destinés aux collectivités ?

**M. Éric Straumann.** Généraliser les REP ?

**M. Olivier Becht.** Quelles garanties pouvez-vous donner aux écoles de la périphérie, qui ne sont pas situées en REP, afin que leurs classes de CP conservent aussi des effectifs raisonnables et des conditions d'apprentissage optimales pour assurer la réussite des enfants ? En effet, tous les élèves en difficulté ne sont pas forcément en REP et méritent également toute l'attention nécessaire pour réussir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le député, votre question a bien des mérites. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Straumann.** C'est une main tendue !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre .** Elle permet notamment de souligner la situation s'agissant du dédoublement des classes. Celui-ci, vous le savez, est en train de produire ses premiers effets. Les premiers retours du terrain que nous avons sont bons, voire très bons.

**M. Aurélien Pradié.** Historiques !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** L'objectif, je le rappelle, est de toucher 320 000 élèves par an à partir de l'année prochaine. Ce sont essentiellement ces élèves qui sont aujourd'hui le plus en difficulté.

Votre question, monsieur le député, a aussi le mérite de toucher un point concret : celui de l'investissement des communes pour dédoubler les classes.

Je me souviens qu'en juin 2017, la question de savoir si les communes seraient prêtes pour la rentrée de septembre soulevait beaucoup de scepticisme, voire de pessimisme. Or elles l'ont été, à 85 %.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Merci qui ?

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre .** Au travers de la représentation nationale, je voudrais remercier les maires, qui se sont mobilisés pour cela. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.*)

Je sais qu'ils sont encore mobilisés pour la prochaine rentrée. Ils seront accompagnés par l'État pour cela. D'abord, au travers de la dotation politique de la ville – DPV –, soit 150 millions d'euros en 2018 ; ensuite, par la dotation de soutien à l'investissement public local – DSIL –, comme cela a été vu avec Jacques Mézard,...

**M. Éric Straumann.** Combien pour Mulhouse ?

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre .** ...dotation elle aussi abondée pour aider les communes ; enfin, avec la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR.

Ces sommes sont donc destinées à aider les communes à accomplir les dédoublements. Il y a un véritable partenariat entre les communes et l'éducation nationale. Je suis optimiste quant à notre capacité à dédoubler les classes pour la rentrée prochaine. Nous y travaillons au quotidien.

S'agissant de la seconde partie de votre question, monsieur le député, je veux dire qu'actuellement l'attention porte autant sur les territoires ruraux que sur les territoires urbains. Les dédoublements existent d'ailleurs parfois en territoire rural : dans le département de la Lozère, on compte 14 élèves par classe, non pas en CP et en CE1, mais de la petite section jusqu'au CM2.

S'agissant de l'exemple que vous avez donné, regrouper des élèves de grande section et de CP peut être très pertinent sur le plan pédagogique.

**Mme Jacqueline Dubois.** Très bien !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre .** Enfin, le taux d'encadrement, dans votre département comme dans les autres, va s'améliorer à la rentrée prochaine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Olivier Becht](#)

**Circonscription** : Haut-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 781

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [5 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 avril 2018](#)